

Résolutions de l'assemblée extraordinaire du personnel d'Eben-Hézer Lausanne

Du 27 février 2023, Maison des Chavannes, Eben-Hézer Lausanne

Le personnel d'Eben-Hézer Lausanne réuni en assemblée extraordinaire a pris acte que le Conseil d'Etat Vaudois n'a toujours pas accédé aux revendications unitaires syndicales concernant l'indexation intégrale des salaires 2023 des fonctions parapubliques et publiques vaudoises, suite à la réunion entre le Conseil d'Etat et les représentants syndicaux du 23 février 2023 ;

Pour rappel, le personnel d'Eben-Hézer Lausanne a voté en assemblée extraordinaire le 9 février 2023 à l'unanimité des membres présents des mesures incluant des grèves, si ses revendications n'étaient pas acceptées par le Conseil d'Etat.

En conséquence, le personnel d'Eben-Hézer décide à l'unanimité des membres présents :

- Une grève de 15 minutes le mercredi 1er mars de 14h à 14h15 dans le cadre de l'action syndicale unitaire qui aura lieu le même jour dans les fonctions publiques et parapubliques.

Sans réponse positive à nos revendications, d'autres assemblées extraordinaires de la commission du personnel soumettant au personnel des mesures de luttes et de grèves seront reconduites.

La Commission du personnel d'Eben-Hézer Lausanne

Lausanne, le 27 février 2023

Copie : Madame N. Gorrite, cheffe du DCIRH, SSP Vaud, SUD, FSF, Direction d'Eben-Hézer Lausanne